

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 43

Défense.

EXPOSE D'ENSEMBLE DEPENSES EN CAPITAL

Rapporteur spécial : M. Yvon COUDÉ DU FORESTO.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscardy-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleifer, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexes 50 et 51), 2532 (tome I) et in-8° 555.

Sénat : 64 (1976-1977).

Lois de finances. — Défense - Gendarmerie - Armées de l'air - Armée de mer - Armée de terre.

SOMMAIRE

	Pages.
Préambule	3
Exposé d'ensemble sur les crédits militaires	9
Les dépenses en capital	15
Chapitre I ^{er} . — Section commune	19
Chapitre II. — Section Air	26
Chapitre III. — Section Forces terrestres	31
Chapitre IV. — Section Marine	36
Chapitre V. — Section Gendarmerie	42
Dispositions spéciales	45
ANNEXE N° 1. — Répartition et évolution des crédits de la section commune.	46
ANNEXE N° 2. — Répartition et évolution des crédits de la section Air.....	49
ANNEXE N° 3. — Répartition et évolution des crédits de la section Forces terrestres	50
ANNEXE N° 4. — Répartition et évolution des crédits de la section Marine..	51
ANNEXE N° 5. — Répartition et évolution des crédits de la section Gendarmerie	52

PREAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année nous avons pu constater que des discussions animées se donnaient libre cours à l'Assemblée Nationale et il est vraisemblable qu'il en sera de même au Sénat.

Deux différences essentielles marquent cependant la discussion du budget de 1977.

D'une part, aux anciens adeptes d'une défense nationale indépendante, sont venus s'ajouter curieusement de nouveaux défenseurs de cette indépendance.

D'autre part, la loi de programmation militaire votée au printemps 1976 a fixé la progression d'une dépense militaire par rapport au budget de l'Etat de telle manière qu'en 1982 la proportion de ce budget accordé à la Défense doit atteindre 20 %.

Corrélativement, la loi de programmation ne prévoit que des crédits de paiement.

Nous pensons que cette méthode vise avant tout à éviter que ne se reproduisent les difficultés enregistrées fin 1975, début 1976, dans la couverture d'autorisations de programme prématurément lancées sans les crédits de paiement correspondants.

Nous rappelons à ce sujet qu'une première évaluation du Ministère de la Défense avait fixé à 2 milliards 500 millions de francs cette insuffisance des crédits de paiement, que finalement nous avons trouvé dans le second collectif 1976 une somme de 1 milliard de francs destinée à y pallier vraisemblablement et que 500 millions de francs sont d'ores et déjà prévus dans le troisième collectif 1976 avec cette constatation que la majorité de ces 500 millions de francs concerne le titre III, ce qui paraît anormal.

En discussion à l'Assemblée Nationale, le chiffre définitif semble avoir été fixé à 1 milliard 900 millions de francs.

Dans l'intervalle écoulé entre la discussion à l'Assemblée Nationale et au Sénat, M. le Ministre de la Défense a bien voulu nous fournir des précisions complémentaires concernant la provenance d'autorisations de programme dont il a fait état à l'Assemblée Nationale.

Ce budget présente les mêmes difficultés et les mêmes lacunes que tous ceux qui font l'objet du budget total 1977.

En effet, il consacre une partie importante de son montant aux crédits de fonctionnement, c'est-à-dire au titre III qui devrait, selon même la loi de programmation, commencer à décliner légèrement en faveur des titres V et VI, alors qu'il accuse une légère augmentation.

Comme dans le même temps des déclarations nombreuses, quelquefois contradictoires, ont été émises par des membres du Gouvernement concernant le renouvellement et l'entretien de la flotte, les commandes d'avions de combat et de chars et enfin, et surtout, le maintien de notre potentiel nucléaire avec son adaptation aux techniques les plus modernes, les titres V et VI, tels qu'ils se présentent, semblaient incapables de satisfaire à ces diverses exigences. D'autant plus que les déclarations du chef d'état-major des armées sur la nécessité d'une défense avancée pouvaient laisser croire à l'obligation de posséder une armature de défense très mobile et dotée des armements les plus modernes, fussent-ils de nucléaire tactique.

C'est dans ces conditions difficiles que s'engagea le débat à l'Assemblée Nationale et que les critiques furent nombreuses : soit à la Commission des Finances dont le rapporteur était M. Le Theule, soit à la Commission spécialisée de la Défense nationale qui avait, dans un premier temps, purement et simplement repoussé le titre V.

Prenant la parole au début de la discussion budgétaire à l'Assemblée Nationale, le Ministre de la Défense devait désamorcer quelque peu les réticences en apportant la promesse d'un supplément d'autorisations de programme de 1 milliard 326 millions de francs récupérés pour l'essentiel sur des autorisations de programme non encore utilisées. Cette opération devait provoquer un certain nombre de questions parmi les-

quelles la plus importante était de savoir comment il était possible de lancer des autorisations de programme sans avoir à tout le moins la certitude que les crédits de paiement correspondants viendraient en temps voulu.

Les explications fournies par la lettre du 24 novembre de M. le Ministre de la Défense sur le redéploiement d'autorisations de programmes anciennes, qui est évidemment de pratique courante, nous donne sur ce sujet un certain nombre d'apaisements, mais nous devons faire observer que si ces autorisations de programme permettent de pallier l'insuffisance de lancement d'appareils, que ce soit dans la section commune, Air, Terre et Marine, ces lancements permettront peut-être de tenir la cadence qui avait été prévue lors de la loi de programmation et pour laquelle sans cela les prévisions pour 1977 auraient causé un handicap sérieux. Nous ne voudrions pas que les crédits de paiement correspondants ne suivent pas dans un délai suffisant pour éviter les difficultés de trésorerie qui se sont révélées fin 1975 début 1976.

De la même manière, mais cette fois-ci sur le titre III, le Ministre faisait état de l'intention du Gouvernement d'augmenter de 7 à 8 F le prêt du soldat à dater du mois de juillet 1977.

Nous avons cherché en vain dans le texte qui nous parvient de l'Assemblée Nationale la traduction dans ce budget de la déclaration ministérielle.

Quoi qu'il en soit, ce budget présente évidemment, et malgré qu'il respecte globalement la loi de programmation, des lacunes car son montant ne permet pas de satisfaire aux exigences qui se sont manifestées de la part des Armées.

Nous avons eu l'occasion de dire publiquement que nous étions devenus, quoiqu'en souffre notre orgueil national, une trop petite Nation pour vouloir tout faire tout seuls et nous avons conclu à une nécessité d'axer nos efforts sur les points dans lesquels notre technologie était la plus avancée.

Il en est ainsi du nucléaire pour lequel notre avance en Europe occidentale n'est pas niable mais qui exige un effort continu pour maintenir le rythme de croissance d'efficacité des engins qui sont mis à la disposition de la stratégie ou de la tactique.

Et à ce sujet, sans vouloir empiéter sur les prérogatives de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense nationale,

nous pouvons cependant nous interroger sur l'abandon momentané du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins qui doit être conçu, paraît-il, selon des principes nouveaux dont les études sont à peine esquissées et sur la compatibilité de cette décision avec l'exigence du maintien opérationnel d'au moins deux sous-marins nucléaires.

Nous sommes persuadés en effet que les sommes qui vont être dépensées pour la rénovation des engins entreposés au plateau d'Albion pourraient permettre, non pas la construction de quatre sous-marins, comme cela a peut-être été hâtivement avancé à l'Assemblée Nationale, mais au moins de deux ou trois sous-marins porteurs d'engins avec ces engins.

Le plateau d'Albion est une installation fixe soigneusement repérée par nos ennemis potentiels et dont la mise hors d'usage serait infiniment plus rapide que celle de nos sous-marins.

Nous laissons bien entendu à la commission spécialisée le soin d'apprécier le redéploiement des forces tel qu'il vient d'être réalisé et tel qu'il a fait l'objet d'une plaquette qui résume de façon claire cette disposition.

Nous ne voudrions pas tirer de conclusions pessimistes du budget qui nous est présenté, mais nous persistons à penser que, quel que soit le système qui sera adopté pour le service militaire, il sera difficile sinon impossible de réaliser sur ce chapitre des économies substantielles.

Nous avons pris, jadis, l'habitude d'avoir une armée de conscription dont les effectifs étaient peu ou pas payés ; ces temps sont révolus et il nous faut bien en tenir compte.

D'autre part, et nous faisons abstraction des questions morales que cela peut soulever, le déficit actuel de notre balance commerciale est tel que nous ne pouvons renoncer à son atténuation en abandonnant les marchés d'armement conclus à l'étranger.

Mais, pour que ces marchés puissent trouver une pérennité suffisante, encore faut-il que nous poursuivions la modernisation des armes que nous exportons, faute de quoi nous risquons de nous voir surclassés par les pays concurrents.

Dans un domaine qui jouxte à la fois le civil et le militaire, nous voyons déjà la trace de ces difficultés dans l'amenuisement des commandes de certains matériels aéronautiques et en particulier des hélicoptères pour lesquels pourtant nous avons des marchés jusqu'à présent très importants.

Nos carnets de commandes d'armement s'essoufflent ; or les exportations se sont élevées en 1974 environ à 6,7 milliards de francs, soit 2,9 % de nos exportations, en 1975 à 8,3 milliards de francs, soit 3,5 % de nos exportations, et nous pouvons admettre que celles-ci auront atteint un chiffre situé entre 12 et 15 milliards de francs en 1976.

Pour fournir un élément de comparaison, le marché mondial des armes a atteint 18 milliards de dollars en 1974, ce chiffre étant dépassé d'au moins 25 % en 1975. Nos exportations d'armement ont représenté 13 % en 1974, 17 % en 1975 des exportations des U. S. A. ; 93 % en 1974 et 140 % en 1975 des exportations de la Grande-Bretagne ; quant à la comparaison avec l'U. R. S. S., il est toujours fort difficile, en raison du secret qui entoure certaines opérations dans ce pays, d'être précis mais nous pouvons en première approximation estimer à 25 % en 1974 nos exportations d'armement par rapport à celles de l'U. R. S. S.

Signalons enfin que nous voyons apparaître sur le marché la République fédérale d'Allemagne dont, timidement, les exportations ne représentaient que 7 % de celles de la France en 1974 mais tendent certainement à augmenter.

Nous ne voudrions pas terminer cet exposé sans souligner qu'aucune dissuasion militaire sérieuse n'est crédible sans une protection civile efficace et que, de ce côté, nos insuffisances sont notoires.

Que ce soient des pays de petites dimensions tels que la Suisse ou la Suède, que ce soient les pays de grandes dimensions tels que les U. S. A. ou l'U. R. S. S. qui ont pour avantage d'avoir une dispersion de population beaucoup plus grande, ce problème a été traité avec des crédits importants et une efficacité sérieuse ; il n'en est malheureusement pas de même chez nous. Notre budget sur ce point est squelettique et nous n'imaginons pas très bien quel est le Chef d'Etat qui, délibérément, pourrait déclencher une riposte nucléaire stratégique sachant que dans les minutes qui suivraient son pays serait voué à la destruction en raison, d'une part, de son exiguïté et, d'autre part, des fortes concentrations de population enregistrées par exemple dans la région parisienne, dans le Nord et dans la vallée du Rhône.

Et c'est ainsi que l'on en arrive tout naturellement à penser aux ripostes graduées que curieusement, mais nous savons bien qu'il s'agissait alors de la campagne électorale, les leaders américains semblaient avoir abandonnées.

La riposte graduée exige un matériel classique s'ajoutant au matériel nucléaire et qui doit être sans cesse modernisé.

Nous doutons que notre potentiel économique nous permette dans l'avenir de le faire seuls ; encore faudrait-il que pour ce que nous produisons les écarts de prix allant dans la proportion de un à quatre ne soient pas enregistrés entre l'élaboration d'un devis et l'exécution de la commande pendant que le prix de la vie n'augmentait que de un à deux.

Ce budget présente à l'évidence les lacunes que nous avons signalées.

Nous ne croyons pas, dans l'état actuel des choses, avec la définition qui a été faite de notre défense et dans le court laps de temps dont a disposé le Gouvernement actuel, qu'il ait été possible de faire mieux et, tout en pensant qu'il est indispensable de songer à une modification profonde de nos concepts de défense et de notre théorie d'indépendance, c'est à la majorité que la Commission des Finances a adopté le projet qui nous est présenté.

EXPOSE D'ENSEMBLE

Le budget militaire pour 1977 est le premier budget d'application de la loi du 19 juin 1976 portant approbation de la programmation militaire pour les six années 1977 à 1982.

Ce budget s'élève au total à 68 376 millions de francs qui correspondent à un accroissement de 18 376 millions de francs par rapport au budget de 1976. En réalité, pour que la comparaison avec l'année précédente soit significative, il faut faire abstraction d'un volume de crédits de 9 961 millions de francs, égal au solde des transferts intervenus avec les budgets d'autres ministères que celui de la défense et comportant, pour l'essentiel, l'inscription à ce dernier des participations aux charges des pensions des personnels civils et militaires qui figuraient antérieurement aux charges communes du budget du Ministère des Finances (1).

C'est donc, en définitive, un total de 58 415 millions de francs qui est à rapprocher des crédits figurant au budget de 1976.

Sur ces bases :

— la part du budget de la Défense dans le budget de l'Etat sera de 17,54 % en 1977 alors qu'elle était de 17,06 % en 1976 ;

— le budget de la Défense devrait, en 1977, représenter 3,1 % du produit national brut au lieu de 3 % en 1976 (2) ;

— l'accroissement des crédits de paiement d'une année sur l'autre sera de 8 415 millions de francs, représentant, en pourcentage, une progression de 16,8 %, sensiblement plus élevée que la progression du budget général, qui sera seulement de 13,7 %.

(1) Le détail de ces transferts se présente comme suit (en millions de francs) :

En provenance des charges communes :

— participation aux charges du Fonds spécial des ouvriers de l'Etat	+ 1 040
— participation aux charges de pensions civiles et militaires	+ 8 851
— remboursement au budget des Postes et Télécommunications des dépenses du Service général du Centre national d'études des télécommunications.	+ 79

Vers le budget du Secrétariat d'Etat aux Transports ; rémunération de certains ouvriers des équipes d'entretien des bases aériennes	— 3
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Solde	+ 9 961
-------------	---------

(2) Le produit national brut étant évalué à 1 670 milliards de francs pour 1976 et à 1 890 milliards de francs pour 1977.

Les tableaux qui suivent résument l'évolution de la répartition des crédits de paiement par titre et section, abstraction faite du solde des transferts évoqués ci-dessus.

	1976		1977		POURCENTAGE de la variation 1976 - 1977.
	Crédits. (En milliards.)	Pourcentage arrondi.	Crédits. (En milliards.)	Pourcentage arrondi.	
Dépenses ordinaires (titre III).....	29,05	58	34,48	59	+ 18,7
Dépenses en capital (titres V et VI).....	20,95	42	23,93	41	+ 14,2
Total	50	100	58,41	100	+ 16,8

Les dépenses ordinaires augmentent plus que les dépenses en capital. Dans la proportion de 64,6 %, les 8 415 millions de francs d'augmentation du budget de 1977 par rapport à celui de 1976 profitent au titre III. La progression de la part de ce dernier, déjà enregistrée les années précédentes, se poursuit avec, il est vrai, un ralentissement de la cadence d'augmentation ; la part du titre III est, en effet passée de 53,4 % en 1974 à 56,5 % en 1975, à 58,1 % en 1976 pour atteindre 59 % en 1977.

La situation constatée pour 1977 résulte d'abord de l'augmentation générale des soldes, traitements et salaires. Elle est aussi la conséquence, d'une part, de la volonté de poursuivre l'effort qui était hautement souhaitable pour améliorer la situation des personnels officiers et sous-officiers, d'autre part, de la décision de s'engager sérieusement dans la voie du redressement indispensable des chapitres à autorisations de programme qui supportent l'entretien des matériels majeurs.

SECTIONS BUDGETAIRES	1976		1977	
	Crédits. (En millions.)	Pourcentage.	Crédits. (En millions.)	Pourcentage.
Section commune	13 506	27	15 553	26,6
Section Air	10 055	20,1	11 592	19,8
Section Forces terrestres.....	13 762	27,5	15 863	27,2
Section Marine	7 937	15,9	9 692	16,6
Section Gendarmerie	4 740	9,5	5 715	9,8
Total	50 000	100	58 415	100

Quant aux autorisations de programme, leur évolution se présente comme suit :

SECTIONS BUDGETAIRES	1976		1977	
	Titre III.	Titre V.	Titre III.	Titres V et VI.
	(En millions de francs.)			
Section commune	»	8 266	»	8 353
Section Air	878	6 306	955	6 499
Section Terre	670	5 848	950	6 178
Section Marine	1 002	5 161	1 345	4 890
Section Gendarmerie	»	620	»	630
Total	2 550	26 201	3 250	26 550

On remarquera la progression des autorisations de programme figurant au titre III pour l'entretien programmé des matériels qui traduit, elle aussi, la volonté de redressement de ces rubriques évoquée plus haut.

Globalement, le budget de 1977 est conforme aux objectifs de la programmation, qui avait prévu une croissance régulière des crédits de paiement pour atteindre 20 % du budget de l'Etat en 1982, impliquant ainsi un pourcentage de 17,55 % en 1977. La proportion indicative prévue pour l'équilibre entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital était de 58,8 % pour les premières et de 41,2 % pour les secondes ; elle est respectée à 0,2 % près et le serait même à 0,1 % sans les conséquences de certaines modifications ayant entraîné quelques transferts de dépenses du titre V vers le titre III. Quant à la comparaison de la répartition par section budgétaire telle qu'elle figurait dans la programmation et telle qu'elle se présente au budget, elle nécessite, pour être convenablement faite, que le budget soit remis dans la même structure que la programmation, notamment par ventilation des provisions et de certaines dépenses de personnels civils qui, dans le budget, sont inscrites à la section commune ; le rapprochement se présente alors comme l'indique le tableau qui suit :

SECTIONS	CREDITS 1977 selon l'évolution de principe prévue par la programmation.	CREDITS figurant au projet de budget ventilés selon la structure de la programmation.
		(En millions de francs.)
Section commune	11 670	11 767
Section Air	12 225	12 124
Section Terre	18 400	18 215
Section Marine	9 780	10 250
Section Gendarmerie	5 925	6 059
Total	58 000	58 415

La seule différence sérieuse avec la programmation concerne la section marine qui est ainsi la principale bénéficiaire du fait que le total des crédits de paiement fut, en définitive, calculé en pourcentage du budget de l'Etat (17,54 % du budget de l'Etat correspondant au taux de croissance décidé dans la programmation pour le budget de la défense en 1977) et non en s'en tenant à l'évolution de principe de 58 000 millions de francs qui figurait aussi dans la programmation.

Il a paru intéressant, pour mieux situer notre budget, de tenter quelques comparaisons avec celui de quelques pays étrangers.

Les rapprochements de ce genre sont délicats : la forme que revêt l'Etat peut en altérer le sens ; ainsi, dans les Etats fédéraux les dépenses de défense se trouvent rapportées à un total dont sont exclues des dépenses qui restent à la charge des Etats membres de la fédération ; la définition des dépenses de défense peut être plus ou moins extensive selon les pays ; les périodes couvertes par l'année budgétaire ne sont pas partout les mêmes en raison des dates de début qui diffèrent.

Les pourcentages fournis ci-dessous sur la part du budget militaire par rapport au budget général, d'une part, et par rapport au produit national brut, d'autre part, ont donc simplement valeur indicative.

	Budget militaire. Budget général.	Budget militaire. Produit national brut.
	(En pourcentage.)	
France (1).....	17,5	3,1
U. S. A.	25,7	5,6
U. R. S. S. (2).....	13,1	7,4
Grande-Bretagne	14,1	4,7
République fédérale d'Allemagne.....	19,6	2,8
Suède	9,6	3,3
Suisse	19,1	2,2

(1) Avec les pensions civiles et militaires, les taux indiqués pour la France seraient de 20,5 % (rapport avec le budget général) et 3,6 % (rapport avec le produit national brut).

(2) Les renseignements concernant l'U. R. S. S. sont d'une interprétation délicate.

Pour terminer ce bref exposé d'ensemble, on signalera une évolution dans la contexture du budget qui présente, par rapport au budget précédent, quelques différences :

— création d'une deuxième partie au titre III pour les chapitres destinés à recueillir les crédits de participation aux charges de pensions ;

— création d'un titre VI pour regrouper certaines dépenses de subventions qui figuraient ailleurs dans le budget de la Défense ;

— transferts de certaines dépenses entre titres, qui ne sont cependant pas de nature à fausser les comparaisons d'ensemble avec les budgets antérieurs.

LES DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital du budget de la Défense figurent désormais aux titres V et VI ; la part de ce dernier est telle (1) que son influence sur l'ensemble est négligeable.

A l'intérieur d'un budget militaire 1977 dont le taux de croissance pour les crédits de paiement est de 16,8 % par rapport au budget de l'année précédente, l'augmentation des dépenses en capital est seulement de 14,2 %. Quant aux autorisations de programme demandées pour 1977, elles dépassent seulement de 1,3 % celles qui ont été accordées pour 1976.

Contrairement à la loi-programme 1971-1975, la dernière loi de programmation militaire ne comporte pas d'engagements en autorisations de programme. Il s'était, en effet, révélé de plus en plus difficile de dégager dans les budgets annuels les crédits de paiement nécessaires aux opérations couvertes par les autorisations de programme. Avec la nouvelle loi de programmation, on a voulu remédier aux inconvénients d'une telle situation en formulant les besoins, non plus en autorisations de programme mais en crédits de paiement, et en prenant soin de couvrir à la fois les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

La part des crédits de paiement laissés aux dépenses en capital dans le projet de budget de 1977 s'est ainsi trouvée déterminante pour évaluer le montant des autorisations de programme à inscrire dans ce même budget. Ce montant est de 26 550 millions de francs ; il était de 26 201 millions de francs en 1976.

Comme il est normal en présence d'une programmation globale, le titre V subit le contrecoup de l'effort financier consenti sur le titre III et les possibilités ouvertes par le budget de 1977 pour lancer de nouvelles opérations en capital seront moindres que celles qui avaient été ouvertes les années précédentes. Exprimée en francs constants et, selon les évaluations des services du Ministère de la

(1) Les crédits de paiement prévus au titre VI sont de 129 millions de francs sur un total de 23 932 millions de francs pour l'ensemble des dépenses en capital.

Défense, en raisonnant sur la base des francs 1972 et en utilisant les indices de prix de la production intérieure brute, l'annuité d'autorisations de programme prévue au titre V pour 1977 serait nettement inférieure aux cinq annuités précédentes : elle s'établirait à 16 900 millions de francs, alors que les précédentes auraient évolué entre 17 650 et 19 000 millions de francs.

Il faut ajouter que, depuis la présentation du projet de budget, le Ministre de la Défense a, comme on l'a indiqué dans le préambule du présent rapport, fait connaître sa décision de procéder à un redéploiement d'autorisations de programme accordées dans le passé, qui permettra, en revoyant certaines affectations antérieurement décidées, de consacrer les autorisations de programme ainsi dégagées à des opérations prévues au titre de la nouvelle loi de programmation. Nous indiquerons au passage les conséquences de cette décision mais, avant de procéder à l'examen détaillé des dépenses en capital, nous fournirons quelques indications d'ensemble à leur sujet.

La répartition entre les sections des autorisations de programme et des crédits de paiement est la suivante :

SECTIONS	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1976	1977	Variation.	1976	1977	Variation.
	(En millions de francs.)					
Section commune	8 265,8	8 353,4	+ 87,6 (+ 1,1 %)	6 708,7	7 773,6	+ 1 064,9 (+ 15,9 %)
Section Air	6 306	6 499	+ 193 (+ 3,1 %)	4 992,4	5 574,2	+ 581,8 (+ 11,7 %)
Section Forces terrestres.....	5 847,6	6 178	+ 330,4 (+ 5,7 %)	4 909,4	5 425,1	+ 515,7 (+ 10,5 %)
Section Marine	5 160,6	4 890	- 270,6 (- 5,2 %)	3 811,3	4 564,8	+ 753,5 (+ 19,8 %)
Section Gendarmerie	620	629,6	+ 9,6 (+ 1,5 %)	530	594,9	+ 64,9 (+ 12,2 %)
Total	26 200	26 550	+ 350 (+ 1,3 %)	20 951,8	23 932,6	+ 2 980,8 (+ 14,2 %)

On observera surtout que, si la section Marine voit ses crédits de paiement en sensible augmentation, elle enregistre par contre, par rapport à 1976, une nette diminution des autorisations de programme.

Quant à l'évolution de la répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement entre les différentes parties du titre V, elle est fournie par le tableau suivant :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1976	1977	Différence.	1976	1977	Différence.
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Première partie. — Etudes, recherches et prototypes.....	9 845,6	9 443,6	— 4,1	7 867,1	8 921,5	+ 13,4
Deuxième partie. — Investissements techniques et industriels.	375,3	586,8	+ 56,4	408,5	446,7	+ 9,4
Troisième partie. — Fabrications.	13 853,3	14 381,2	+ 3,8	10 752,2	12 403,5	+ 15,4
Quatrième et cinquième parties. — Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement. — Infrastructure O. T. A. N.	2 021,8	1 995,7	— 1,3	1 829	2 031,6	+ 24,4
Total	26 096	26 407,3	+ 1,2	20 856,8	23 803,3	+ 14,1

La rubrique des études, recherches et prototypes, dont on peut présumer que les conséquences des variations sont à plus long terme que celles des autres rubriques, est la plus atteinte par la stagnation des autorisations de programme.

Pour compléter ces indications d'ensemble, on précisera :

— que, sur les 26 407 millions de francs d'autorisations de programme accordées pour 1977, la couverture des hausses économiques se rapportant à des programmes déjà lancés absorbera 3 718,3 millions de francs (soit 14,1 %) ;

— que la répartition entre l'armement nucléaire et le reste se présente comme suit :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1976	1977	Différence.	1976	1977	Différence.
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Forces nucléaires stratégiques...	7 805	7 996	+ 2,45	6 368	7 326	+ 15
Armement nucléaire tactique....	829	498,5	— 39,8	550	559,5	+ 1,7
Autres opérations.....	17 462	17 912,8	+ 2,5	13 938,8	15 917,8	+ 14,2
Total	26 096	26 407,3	+ 1,2	20 856,8	23 803,3	+ 14,1

Mis à part le cas de l'armement nucléaire tactique, il n'y a guère de variation entre les parts relatives, en 1976 et 1977, des grandes masses indiquées ci-dessus : la force nucléaire stratégique conserve la place qu'elle occupait l'année précédente.

Compte tenu de l'effort sur le titre III précédemment signalé tant en faveur des personnels que de l'entretien des matériels et des ressources qu'il permettait de consacrer aux dépenses en capital, on souhaite mettre la priorité sur le maintien de la crédibilité de la force nucléaire stratégique en même temps qu'on assurera la cohérence des armements classiques. Le fait de ne pas commander un sixième S. N. L. E. doit être mis à profit pour faire un effort sur l'amélioration des missiles, sur la recherche d'un meilleur équilibre des forces classiques et du maintien de la capacité définie pour elles dans la programmation.

CHAPITRE PREMIER

SECTION COMMUNE

Les crédits inscrits à la Section commune (1) concernent des activités qui relèvent :

— soit de la Délégation ministérielle pour l'armement ;

— soit d'un certain nombre de services communs ou d'organismes interarmées (Service de santé, Service d'action sociale, Direction des centres d'expérimentations nucléaires, etc.).

Bien qu'elle marque une légère régression par rapport à l'année précédente, la part des crédits concernant les activités relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement (86,5 % de la Section commune en 1976 et 86,1 % en 1977) reste prépondérante, ainsi que le font apparaître les indications du tableau qui suit :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1976	1977	Différence.	1976	1977	Différence.
	(En millions de francs.)					
Services relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement...	7 362,5	7 363,3	+ 0,8 (+ 0,01 %)	5 803,5	6 687,8	+ 884,3 (+ 15,2 %)
Services communs et divers.....	903,3	990,1	+ 86,8 (+ 9,6 %)	905,2	1 085,9	+ 180,7 (+ 19,9 %)
Total	8 265,8	8 353,4	+ 87,6 (+ 1,1 %)	6 708,7	7 773,7	+ 1 065 (+ 15,9 %)

Nous procéderons successivement à l'analyse des principales catégories de crédits accordés sur la Section commune aux services de la Délégation ministérielle pour l'armement, puis aux services communs et aux organismes interarmées.

(1) L'annexe n° 1 donne la répartition des crédits par chapitre ainsi que leur évolution de 1976 à 1977.

SECTION I

Ressources de la section commune concernant les activités relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement.

Sur la section commune, la Délégation ministérielle pour l'armement gère des crédits pour études et recherches, et pour investissements techniques et industriels. Les crédits pour participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique, antérieurement inscrits au chapitre 52-90, figurent désormais au titre III.

I. — D. M. A. : ETUDES ET RECHERCHES

a) *Recherches et développements.*

(Chapitre 51-71.)

Le chapitre 51-71 est un chapitre nouveau créé à la suite du regroupement à la section commune de toutes les dépenses relatives aux études de base alors que les études appliquées sont réparties entre ce même chapitre 51-71 de la Section commune et des chapitres figurant aux sections Air, Forces terrestres et Marine. La création du chapitre 51-71 s'est accompagnée de la disparition des anciens chapitres 51-81 (Etudes et recherches du service technique des poudres et explosifs) et 51-87 (Recherches et développements communs).

Sur le total de 677,4 millions de francs figurant en autorisations de programme au nouveau chapitre 51-71, les études de base recevront 135,5 millions de francs et les études appliquées se verront attribuer 541,8 millions de francs. Les aménagements intervenus entre sections budgétaires ne facilitent pas le rapprochement avec les ressources consacrées l'année précédente aux mêmes activités ; on peut cependant dire, en ce qui concerne les autorisations de programme, que les études de base sont en progression de 19,9 % et que la part d'études appliquées figurant à la section commune progresse de 20,7 %.

Ces progressions correspondent en particulier au maintien en 1977 du même volume de contrats de recherche qu'en 1976, à un effort dans le domaine des études générales de missiles tactiques et à la participation de la Défense aux développements de l'hélicoptère Super Puma et du moteur Ariel.

b) *Etudes spéciales : atome.*

(Chapitre 51-88.)

Les ressources de ce chapitre (2 665 millions de francs en autorisations de programme et 2 660 millions de francs en crédits de paiement) qui figure parmi les plus importants en volume du titre V du budget de la Défense, ne sont pas effectivement gérées par la Délégation ministérielle pour l'armement. C'est la Direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique qui reçoit les crédits par transfert et les utilise pour l'étude, mais aussi le développement et les fabrications des têtes nucléaires, ainsi que pour le combustible destiné aux sous-marins à propulsion atomique.

Après la nette augmentation qui avait été enregistrée pour ce chapitre de 1975 à 1976, on observe au contraire des variations en hausse qui sont seulement de 1,1 % pour les autorisations de programme et 7,8 % pour les crédits de paiement. Compte tenu des hausses économiques à couvrir, ces crédits nécessiteront une compression des dépenses. Le Commissariat à l'énergie atomique bénéficiera du transfert d'une partie des autorisations de programme anciennes dont le Ministre de la Défense a, comme on l'a dit plus haut, décidé de revoir l'affectation.

c) *Etudes spéciales : Engins.*

(Chapitre 51-89.)

Les ressources de ce chapitre (2 896,9 millions de francs en autorisations de programme, 2 493,7 millions de francs en crédits de paiement) sont destinées à faire face aux études appliquées, à la fabrication et au maintien en condition opérationnelle des systèmes d'armes sol—sol balistique stratégique du plateau d'Albion (S.S.B.S.) et des engins des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (M.S.B.S.). Dans ces deux secteurs, les études se poursuivent pour développer la charge et la portée des engins.

On constate en 1977 une nette diminution de l'annuité en autorisations de programme (— 3,3 %) avec, par contre, une sensible augmentation des crédits de paiement (+ 24,1 %) faisant suite à la forte croissance des autorisations de programme intervenue en 1976.

C'est aux améliorations concernant les engins des sous-marins de la force nucléaire stratégique (M. S. B. S. - M 4) que profitera la plus forte part des autorisations de programme nouvelles prévues pour 1977, tandis que la poursuite des opérations relatives aux engins S. S. B. S. (S 3) nécessitera un volume d'autorisations de programme nouvelles moins important et que les crédits destinés au maintien en condition des systèmes d'armes en service, dont le fonctionnement est satisfaisant, pourront être réduits.

d) *Armement nucléaire tactique.*

(Chapitre 51-92.)

Le poids financier de l'armement nucléaire tactique dans le programme des forces nucléaires et dans l'ensemble du titre V du budget de la Défense marque une nouvelle baisse : par rapport à 1976, les crédits de paiement n'augmentent que de 1,7 % et les autorisations de programme diminuent de 39,9 % ; sur l'ensemble du titre V, la part de l'armement nucléaire tactique, qui était en crédits de paiement de 3,6 % en 1975 et de 2,6 % en 1976, passe à 2,3 % en 1977.

Bien que le programme relatif à l'armée de terre conserve la plus forte part des autorisations de programme de la rubrique, la diminution constatée est la traduction des objectifs fixés en ce qui le concerne : deux régiments Pluton sont déjà en service, deux sont en cours d'équipement, un cinquième doit être mis sur pied pendant la période de programmation.

Le reste des autorisations de programme est destiné à la poursuite de l'arme nucléaire tactique pour l'armée de l'air et l'aéronautique navale.

II. — D. M. A. : INVESTISSEMENTS TECHNIQUES ET INDUSTRIELS

Les investissements techniques et industriels de la Délégation ministérielle pour l'armement, anciennement répartis entre quatre rubriques (chapitres 52-81, 52-85, 52-86, 52-87), sont désormais regroupés au chapitre 52-71 pour les trois premières et sur un chapitre du titre VI (67-10) pour la dernière.

Le total des crédits du chapitre 52-71 est de 486,8 millions de francs en autorisations de programme et 347,8 millions de francs en crédits de paiement.

Ce sont les investissements pour la Direction des recherches et moyens d'essais et ses centres d'essais des Landes et de la Méditerranée qui absorbent la plus forte part : 358 millions de francs en autorisations de programme et 186,3 millions de francs en crédits de paiement. Ces crédits couvrent notamment :

— la mise en place et le maintien à hauteur des installations nécessaires aux essais du M. S. B. S. - M 4 qui débiteront en 1980 et vont nécessiter une adaptation des moyens navals, aériens et terrestres du centre d'essais des Landes ;

— le lancement du développement d'une nouvelle cible subsonique.

Pour le reste, les principales dépenses du chapitre sont les suivantes :

— transfert de l'école polytechnique à Palaiseau, opération dont les travaux importants d'infrastructure sont maintenant terminés et pour laquelle 12,8 millions de francs d'autorisations de programme sont prévus en 1977 après les 351 millions de francs déjà mis en place ;

— investissements divers : au Centre de documentation de l'armement, au Service de la surveillance industrielle de l'armement, dans les écoles, prévus pour 23,8 millions de francs en autorisations de programme ;

— investissements au C. E. L. A. R. (1) pour 31 millions de francs en autorisations de programme ;

— regroupement des directions techniques de la D. M. A. sur l'emprise de la cité de l'air à Paris (27 millions de francs en autorisations de programme).

(1) Centre électronique de l'armement.

SECTION II

Ressources de la section commune concernant les services communs ou interarmées hors D. M. A.

a) *Direction des centres d'expérimentations nucléaires :
Etudes et recherches.*

(Chapitre 51-90.)

Les ressources de ce chapitre géré par la direction des centres d'expérimentations nucléaires passent de 636 millions de francs à 643 millions de francs pour les autorisations de programme, soit une augmentation de 1,1 % qui est donc plus apparente que réelle ; les crédits de paiement passent de 620 millions de francs à 676,4 millions de francs, soit une augmentation de 9,1 %.

Une forte part des crédits du chapitre est transférée au Commissariat à l'énergie atomique pour le maintien en condition des champs de tir et les tirs eux-mêmes. La part gérée par la DIR. C. E. N., consacrée aux dépenses de fonctionnement sur les sites et aux transports, est en diminution après l'effort d'économies auquel on a procédé.

b) *Direction du service de santé : Fabrications et infrastructure.*
(Chapitres 53-61 et 54-61.)

Le chapitre 53-61, consacré aux dépenses de matériels et d'équipements techniques du service de santé, est en nette augmentation pour les crédits de paiement (+ 55 %), mais subit une baisse importante pour les autorisations de programme (— 21,5 %) dont le plus gros poste reste, comme l'année dernière, celui de l'équipement technique du nouvel hôpital du Val-de-Grâce.

Les crédits du chapitre 54-61 (Infrastructure) sont en diminution tant pour les autorisations de programme (— 31,7 %) que pour les crédits de paiement (— 13,6 %). Les principales opérations prévues sont la poursuite de la reconstruction du Val-de-Grâce et des travaux ou études préliminaires aux reconstructions de l'école du service de santé de Lyon et de l'hôpital de Toulouse.

c) *Organismes interarmées.*

(Chapitres 53-91 et 54-92.)

Les crédits pour matériel des organismes interarmées (chapitre 53-91) sont en diminution (— 9,5 %) pour les autorisations de programme et en très légère augmentation pour les crédits de paiement (+ 2,4 %). Les matériels électroniques constituent les postes de dépenses les plus élevés.

Pour l'infrastructure des organismes interarmées (chapitre 54-92), les augmentations sont sensibles : + 26,2 % pour les autorisations de programme et + 17,5 % pour les crédits de paiement. Sont notamment prévus, outre diverses opérations d'infrastructure Outre-Mer, des travaux pour l'inspection technique de l'entraînement physique et des sports, ainsi que pour le service de l'action sociale des armées (installations de Sathonay, mont Dauphin, Querqueville et Hyères).

d) *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.*

(Chapitre 54-80.)

Le chapitre 54-80 couvre à la fois les dépenses d'équipement et d'infrastructure immobilière du S. D. E. C. E. Les ressources sont en augmentation (+ 16,6 % pour les autorisations de programme ; + 67,4 % pour les crédits de paiement). Sont notamment prévus :

— pour le matériel, la modernisation des équipements de transmissions et des moyens radio-électriques de renseignement, une station autonome d'interception ;

— pour les travaux, la rénovation d'une station radio-goniométrique.

e) *Construction de logements militaires.*

(Chapitre 54-91.)

Les autorisations de programme diminuent de 10,4 %, mais en réalité on peut les considérer comme stables en raison d'un transfert de charge vers le titre III ; les crédits de paiement augmentent de 51,1 %.

Outre quelques rénovations et une subvention de 13 millions de francs à la Société nationale immobilière, les autorisations de programme permettront la construction à pleins crédits budgétaires de 66 logements (dont 30 à la Réunion) et la participation des armées à des programmes extérieurs pour 584 logements.

CHAPITRE II

SECTION AIR

Les propositions pour la section Air en 1977 sont de :

— 6 499 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 193 millions de francs, soit 3,1 % par rapport à l'année précédente, mais qui, évaluée en francs constants, traduirait une diminution ;

— 5 574,1 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 581,7 millions de francs, soit 11,7 % par rapport à l'année précédente.

La répartition de ces crédits par chapitre budgétaire figure en annexe n° 2 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1976	1977	Variation.	1976	1977	Variation.
	(En millions de francs.)					
TITRE V. — Equipement.						
1. Etudes, recherches et prototypes	942	951	+ 9 (+ 1 %)	847	947	+ 100 (+ 11,8 %)
2. Investissements techniques et industriels	123	100	— 23 (— 18,7 %)	110	98,9	— 11,1 (— 10,1 %)
3. Fabrications	4 857	5 108	+ 251 (+ 5,2 %)	3 653	4 153,6	+ 500,6 (+ 13,7 %)
4. Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement	384	340	— 44 (— 11,5 %)	382,4	374,6	— 7,8 (— 2 %)
Total	6 306	6 499	+ 193 (+ 3,1 %)	4 992,4	5 574,1	+ 581,7 (+ 11,7 %)

On retiendra que :

— les autorisations de programme et les crédits de paiement baissent pour les investissements techniques et l'infrastructure ;

— compte tenu de la dérive des prix, les augmentations d'autorisations de programme concernant les fabrications et surtout les études sont plus apparentes que réelles.

1° LES ÉTUDES

(Chapitre 51-71.)

La légère augmentation des autorisations de programme figurant au chapitre 51-71 (942 millions de francs en 1976 et 951 millions de francs en 1977) est le résultat d'une diminution sur les études appliquées (— 129 millions de francs) et d'une augmentation à peu près équivalente pour les développements et prototypes (+ 142 millions de francs).

L'essentiel des autorisations de programme prévues ira aux études de matériels aériens (750 millions de francs), le reste étant réparti entre les études d'armement, d'engins et de matériels électroniques dont la part est de 115 millions de francs. Le nouvel avion de combat à hautes performances (Mirage 2000), qui doit remplacer les appareils de type Mirage III en fin de programmation et constitue maintenant l'opération prioritaire, reçoit la part la plus importante.

2° LES INVESTISSEMENTS TECHNIQUES

(Chapitre 52-71.)

Les crédits du chapitre 52-71 sont en diminution, aussi bien pour les autorisations de programme (— 18,7 %) que pour les crédits de paiement (— 10,1 %).

Ces ressources sont notamment destinées à divers travaux, aux matériels techniques et matériels de transport pour les établissements d'Etat, tels que le centre d'essais en vol et le centre d'essais des propulseurs.

3° LES FABRICATIONS

Cette troisième partie recouvre des programmes de matériels de diverses natures, qui seront examinés dans l'ordre des chapitres.

a) *Matériels réalisés par le Commissariat de l'air.*

(Chapitre 53-41.)

Les autorisations de programme inscrites au chapitre passent de 216 millions de francs en 1976 à 200 millions de francs en 1977, soit une diminution de 7,4 %. Les crédits de paiement, qui étaient de 161 millions de francs, passent à 200,1 millions de francs, soit une augmentation de 24,3 %.

Pour l'essentiel (174 millions de francs sur les 200 millions de francs d'autorisations de programme prévues pour 1977), les ressources de cette rubrique sont destinées à la réalisation des programmes d'habillement. Après que la consommation des stocks eut permis, pendant les premières années de la décennie, de limiter les ressources du chapitre, on a dû les augmenter fortement de 1974 à 1976 pour faire face notamment aux améliorations apportées à l'habillement. Une stabilisation intervient maintenant. Quelques diminutions de coût ont été rendues possibles par l'allongement de la périodicité de renouvellement de certains effets.

b) *Armement et munitions.*

(Chapitre 53-51.)

Les autorisations de programme inscrites au chapitre passent de 360 millions de francs en 1976 à 385 millions de francs en 1977 (soit une augmentation de 6,9 %). Les crédits de paiement, qui étaient de 215 millions de francs, passent à 310 millions de francs, soit une augmentation de 44,2 %.

Une forte part des autorisations de programme accordées en 1977 (233 millions de francs) est destinée aux missiles air-air : première commande de 30 missiles de la série des Super 530 et poursuite de la série des Magic 550. Pour le reste, les autorisations de programme du chapitre iront à d'autres missiles, à l'artillerie anti-aérienne et aux munitions classiques.

c) *Matériels au sol.*

(Chapitre 53-52.)

Les ressources de cette rubrique marquent une diminution (— 16,7 %) pour les autorisations de programme et une augmentation (+ 13,2 %) pour les crédits de paiement.

Les programmes de matériels roulants, de groupes électrogènes et de démarrage, de matériels de sécurité et de servitude devront être calculés au plus juste.

d) *Matériels électroniques.*

(Chapitre 53-71.)

Sur ce chapitre important les autorisations de programme pour 1977 sont les mêmes que pour 1976 (820 millions de francs) ; les crédits de paiement passent de 570 à 667 millions de francs (+ 17 %).

Une partie des autorisations de programme ira aux rechanges (240 millions de francs) ; le reste servira notamment aux équipements en contre mesure, au dispositif radio de défense aérienne, au réseau Air 70.

d) *Matériel aérien.*

(Chapitre 53-72.)

Sur ce chapitre, essentiel pour l'armée de l'air, autorisations de programme et crédits de paiement augmentent modestement : les autorisations de programme passent de 3 311 millions de francs à 3 578 millions de francs (soit une augmentation de 8,1 %) et les crédits de paiement passent de 2 571 à 2 822 millions de francs, soit une augmentation de 9,8 %.

Dans la proportion de 29,5 % (soit pour une somme de 1 054 millions de francs), les autorisations de programme nouvelles sont destinées à faire face à des réévaluations ou révisions de prix.

Les principales opérations concernées sont les suivantes :

— poursuite des commandes de Mirage F 1. Ces appareils sont destinés à compenser le retrait du service des Mirage III ; plusieurs tranches de la série ont déjà été commandées. La programmation a prévu que 109 appareils seraient à commander de 1977 à 1982. Les crédits inscrits au titre du Mirage F 1 dans le budget de 1977 (524 millions de francs en autorisations de programme) permettront de couvrir des hausses économiques et de commander 10 appareils. L'utilisation d'autorisations de programme anciennes dont le Ministre de la Défense a décidé de revoir l'affectation initiale permettra de commander 20 autres appareils ;

— programme Jaguar. Tous les appareils de la série ont été commandés ; 106 sont actuellement livrés. Les autorisations de programme prévues (455 millions de francs) complètent celles qui ont été accordées antérieurement ;

— programme Alphajet. Les premiers avions de série ont été commandés en 1976. Les autorisations de programme prévues en 1977 (1 012 millions de francs) permettront de couvrir des hausses économiques et de commander 33 appareils. La programmation a prévu que 144 appareils seraient à commander de 1977 à 1982 ;

— missile sol-air courte portée Crotale. 10 sections sont déjà commandées sur les 15 que l'on a décidé d'approvisionner. Les autorisations de programme prévues en 1977 (431 millions de francs) permettront de commander les 5 dernières prévues par la programmation pour la période 1977-1982.

Pour les autres programmes de matériels prévus par la programmation, aucune autorisation de programme n'est inscrite en 1977 au chapitre 53-72. L'avion-école Epsilon, l'hélicoptère nouveau et le Super Crotale sont en cours de définition et ne peuvent être dotés actuellement; les autorisations de programme destinées au Mirage 2000 figurent pour le moment, comme on l'a vu plus haut, au chapitre 51-71 (Etudes).

4° L'INFRASTRUCTURE

(Chapitre 54-61.)

Les crédits consacrés à l'infrastructure sont en diminution : — 13,4 % pour les autorisations de programme ; — 3,8 % pour les crédits de paiement.

L'opération la plus importante (en valeur) parmi celles qui sont prévues est une tranche de la reconstruction de l'école technique de l'armée de l'air à Soubise. Sont aussi prévues : 4 réfections de pistes, la construction de 20 abris bétonnés pour avions, la restructuration des bases d'Aix-Les Mille et de Nîmes. Enfin, 16 millions de francs seront consacrés aux casernements et permettront de construire, selon les nouvelles normes, 80 chambres à un lit pour sous-officiers, 400 places d'hommes du rang à 6 par chambre, en même temps que seront rénovées 600 autres places d'hommes du rang.

CHAPITRE III

SECTION FORCES TERRESTRES

Les propositions pour la section Forces terrestres en 1977 sont de :

— 6 178 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 330,4 millions de francs, soit 5,7 % par rapport à l'année précédente, mais qui, évaluée en francs constants, traduirait plutôt une diminution ;

— 5 425 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 515,7 millions de francs, soit 10,5 % par rapport à l'année précédente.

La répartition de ces crédits, par chapitre, figure en annexe n° 3 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1976	1977	Variation.	1976	1977	Variation.
	(En millions de francs.)					
TITRE V. — Equipement.						
1. Etudes, recherches et prototypes	537,8	556,9	+ 19,1 (+ 3,6 %)	505	523,5	+ 18,5 (+ 3,7 %)
2. Investissements techniques et industriels	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	4 451,6	4 814,7	+ 363,1 (+ 8,2 %)	3 685,7	4 137,1	+ 451,4 (+ 12,2 %)
4. Infrastructure	858,2	806,4	— 51,8 (— 6 %)	718,7	764,5	+ 45,8 (+ 6,4 %)
Total	5 847,6	6 178	+ 330,4 (+ 5,7 %)	4 909,4	5 425,1	+ 515,7 (+ 10,5 %)

On retiendra que :

— l'infrastructure est le seul poste pour lequel les autorisations de programme sont en baisse ;

— plusieurs parmi les augmentations enregistrées sont plus apparentes que réelles, la situation à cet égard étant toutefois meilleure pour le poste des fabrications que pour celui des études.

L'analyse des crédits par chapitre se présente comme suit :

1° LES ÉTUDES

(Chapitre 51-71.)

Les autorisations de programme comme les crédits de paiement inscrits à cette rubrique varient peu entre 1976 et 1977. Les augmentations qui correspondent, pour les unes comme pour les autres, à une diminution des possibilités réellement ouvertes, sont de 3,6 % pour les autorisations de programme qui passent de 537,8 à 556,9 millions de francs et de 3,7 % pour les crédits de paiement qui passent de 505 à 523,5 millions de francs.

La part consacrée aux études proprement dites (105,2 millions de francs en autorisations de programme), qui bénéficie d'une augmentation sensible par rapport à l'année précédente, comportera un effort légèrement plus marqué dans le domaine de la mobilité terrestre.

La part consacrée aux développements (451,7 millions de francs en autorisations de programme) concernera notamment les chars AMX 30 valorisés, AMX 10 P, PC et RC, le réseau intégré de transmissions automatiques (R. I. T. A.), l'hélicoptère armé futur, les munitions de 120 et de 155.

2° LES FABRICATIONS

Les programmes de matériels de diverses natures que recouvre cette troisième partie seront examinés dans l'ordre des chapitres :

a) *Habillement, campement, couchage, ameublement.*

(Chapitre 53-41.)

Pour ce chapitre, déjà en net progrès l'année précédente, les autorisations de programme passent de 591,3 à 668,1 millions de francs, soit une augmentation de 13 % ; les crédits de paiement passent de 450 à 551,4 millions de francs, soit une augmentation de 22,5 %. C'est à l'habillement qu'est consacrée la plus grande part des crédits (559,6 millions de francs en autorisations de programme).

L'opération la plus importante (476 millions de francs en autorisations de programme) consistera dans le renouvellement de 274 000 paquetages ; la réalisation de brodequins à jambières attendantes, jusque-là prélevés sur les stocks de mobilisation, absorbera 33 millions de francs.

Pour le reste, un effort sera fait pour la réalisation de nouvelles tenues de piste pour les troupes de montagne ; de combinaisons de saut pour les troupes aéroportées ; de paquetages sportifs pour les sous-officiers féminins. Deux matériels nouveaux seront mis en fabrication : un casque dont la présérie a été réalisée en 1976 et un sac de combat.

b) *Fabrications d'armement.*

(Chapitre 53-71.)

Sur cette rubrique, essentielle pour l'armée de terre, les autorisations de programme et les crédits de paiement sont en hausse légère. Les premières passent de 3 658,3 millions de francs à 3 976,6 millions de francs, soit une augmentation de 8,7 % ; les seconds passent de 3 067 millions de francs à 3 404 millions de francs, soit une augmentation de 11 %. Evalués en francs courants, ces crédits marquent une relative stabilité par rapport à l'année précédente.

Les principales opérations concernées par les autorisations de programme nouvelles sont les suivantes :

— pour les blindés (AMX 30, AMX 10 RC, AMX 10 P et PC), une forte part des ressources en autorisations de programme prévues en 1977 seront affectées à la couverture des hausses économiques (150 millions de francs). La programmation a prévu la commande, sur la période 1977-1982, de : 320 AMX 30, 330 AMX 10 RC, 450 AMX 10 P et PC. Les autorisations de programme inscrites au budget de 1977 permettront de commander 10 AMX 10 RC ; d'autre part, l'utilisation d'autorisations de programme anciennes dont le ministre de la défense a décidé de revoir l'affectation initiale permettra de commander 30 AMX 30 et 30 AMX 10 P et PC ;

— pour les véhicules, l'essentiel des 421 millions de francs d'autorisations de programme prévues ira au véhicule blindé de l'avant (V. A. B.), ce qui répond à la priorité accordée à l'objectif d'assurer la mobilité des unités. Faisant suite aux commandes anté-

rieures, une nouvelle commande de 121 V. A. B. interviendra en 1977. La programmation a prévu que 1 830 V. A. B. seraient à commander entre 1977 et 1982 ;

— les engins bénéficieront de la priorité accordée aux armements antichars et antiaériens. Pour les postes de tir des engins antiaériens Roland, on a prévu de commander 17 postes. La programmation a prévu la commande de 133 postes entre 1977 et 1982 ;

— les munitions reçoivent des autorisations de programme importantes qui iront, pour 389 millions de francs, aux munitions d'exercice et, pour le reste, aux missiles et roquettes antichars Hot et Milan (287 millions de francs), aux missiles de D. C. A. Roland (202 millions de francs), aux munitions de petit calibre (154 millions de francs) ;

— le réseau intégré de transmissions automatiques (R. I. T. A.), dont le programme est articulé autour de nombreux composants électroniques, recevra 241,2 millions de francs d'autorisations de programme, correspondant au financement d'environ 8 % du programme. La programmation a prévu des commandes correspondant à 73 % du programme sur la période 1977-1982.

c) *Matériels divers.*

(Chapitre 53-91.)

Ce chapitre, destiné à l'équipement (laboratoires, ateliers, outillage, etc.) des divers services : intendance, service du matériel, service des transmissions, voit ses ressources en autorisations de programme subir une sensible diminution ; les crédits de paiement augmentent légèrement (+ 7,7 %).

3° L'INFRASTRUCTURE

a) *Infrastructure des services.*

(Chapitre 54-51.)

Les crédits augmentent de 9,3 % pour les autorisations de programme et de 11 % pour les crédits de paiement.

Sauf pour le service d'exploitation des transmissions, qui avait reçu l'an dernier une autorisation de programme importante pour

la construction d'un centre de traitement de l'information et qui voit en 1977 diminuer ses crédits pour travaux, la répartition des ressources entre services (matériel, transmissions, intendance) est à peu près la même en 1977 qu'en 1976.

b) *Infrastructure opérationnelle et de stationnement.*

(Chapitre 54-61.)

Les ressources de cette rubrique, dont l'essentiel est consacré aux casernements et, par conséquent, affecte directement les conditions de vie de la troupe, diminuent de 8,3 % en autorisations de programme et augmentent seulement de 5 % en crédits de paiement.

Les travaux prévus consistent :

En constructions de casernements neufs (2 casernements sont prévus avec les 120 millions de francs affectés à cette rubrique en 1977) ;

En rénovation de casernements anciens :

- 75 millions de francs (au lieu des 90 prévus l'an dernier) seront affectés à la poursuite du programme, lancé en 1973, pour la modernisation des installations de chauffage dans 90 casernements ;
- 145 millions de francs (au lieu des 150 prévus l'an dernier) seront affectés à poursuivre l'effort de modernisation de 50 casernements anciens et à pallier ailleurs, par des opérations ponctuelles, les principales insuffisances ;
- 90 millions de francs seront affectés aux installations techniques et à une première tranche de travaux directement liée à la mise en œuvre du plan de réorganisation de l'armée de terre.

L'état des casernements aux F. F. A. et le non-aboutissement des négociations franco-allemandes conduisent à augmenter progressivement la dotation qui les concerne ; en 1977 elle sera de 16,5 millions de francs en autorisations de programme.

CHAPITRE IV

SECTION MARINE

Les propositions faites pour la section Marine en 1977 sont de :

— 4 890 millions de francs en autorisations de programme, représentant une diminution de 270 millions de francs, soit 5,2 % par rapport à l'année précédente. La variation en baisse est sensible ; la section Marine est la seule dont les autorisations de programme, évaluées en francs courants, sont plus faibles en 1977 qu'en 1976 ;

— 4 564,8 millions de francs en crédits de paiement, représentant une augmentation de 753,5 millions de francs, soit 19,8 %.

La répartition de ces crédits, par chapitre, figure en annexe n° 4 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1976	1977	Différence.	1976	1977	Différence.
	(En millions de francs.)					
TITRE V. — Equipement.						
1. Etudes	723,6	555	— 168,6 (— 23,3 %)	485,1	560	+ 74,9 (+ 15,4 %)
2. Investissements techniques...	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	4 214,3	4 143	— 71,3 (— 1,7 %)	3 148,7	3 818,3	+ 669,6 (+ 21,3 %)
4. Infrastructure	222,7	192	— 30,7 (— 13,8 %)	177,5	186,5	+ 9 (+ 5,1 %)
Total	5 160,6	4 890	— 270,6 (— 5,2 %)	3 811,3	4 564,8	+ 753,5 (+ 19,8 %)

L'analyse des crédits chapitre par chapitre se présente comme suit :

1. LES ÉTUDES (Chapitre 51-71.)

Le chapitre 51-71 de la section Marine, consacré aux études, voit ses autorisations de programme subir une baisse spectaculaire de 23,3 %, en passant de 723,6 à 555 millions de francs. Les crédits de paiement passent de 485,1 à 560 millions de francs et augmentent ainsi de 15,4 %.

Les autorisations de programme se répartissent comme suit entre, d'une part, la flotte et l'aéronautique navale et, d'autre part, la recherche et le développement :

	RECHERCHE	DEVELOP- PEMENT	TOTAL
	(En millions de francs.)		
Flotte	132	265	397
Aéronautique navale.....	9	149	158
Total	141	414	555

Les possibilités ainsi ouvertes, qui pour l'aéronautique navale sont obérées par des autorisations de programme se montant à 56 millions de francs pour réévaluations ou revisions de prix, seront notamment affectées : aux études de pénétration sous la mer, de traitement de l'information et de défense radiologique, aux équipements, aux matériels électroniques, au Super-Etendard, qui en est au stade de la fabrication et, pour des parts plus faibles, au missile MM 39, qui est à la fin de son développement, et à l'hélicoptère WG 13.

2. LES FABRICATIONS

Les programmes de matériels divers que recouvre cette troisième partie seront examinés dans l'ordre des chapitres.

a) *Habillement, couchage, casernement.*

(Chapitre 53-41.)

Les ressources de ce chapitre sont en nette diminution : les autorisations de programme passent de 80 à 70 millions de francs et diminuent donc de 12,5 % ; les crédits de paiement passent de 74,2 à 64,2 millions de francs et diminuent de 13,5 %.

La rubrique habillement - couchage supporte seule cette diminution ; les autorisations de programme réservées au casernement augmentent, au contraire, légèrement.

b) *Aéronautique navale - matériel de série.*

(Chapitre 53-51.)

Cette rubrique, essentielle pour l'aéronautique navale, voit ses autorisations de programme passer de 1 021 à 1 230 millions de francs, soit une augmentation de 20,5 %, et les crédits de paiement passer de 500 à 740 millions de francs, soit une augmentation de 48 %. Comme l'année précédente, il a fallu augmenter fortement les possibilités de paiement de ce chapitre. Sur les autorisations de programme nouvellement accordées, 266 millions de francs (soit un pourcentage de 21,5 %) sont destinés à couvrir des réévaluations et des revisions de prix ; on retrouve ici un pourcentage élevé comme pour les fabrications relatives à l'armée de l'air.

L'approvisionnement des rechanges est prévu pour 340 millions de francs.

En ce qui concerne les fabrications, une autorisation de programme de 595 millions de francs est destinée au Super Etendard et doit permettre la commande d'une nouvelle tranche de quatorze appareils. La programmation a prévu que quarante-quatre Super Etendard étaient à commander entre 1977 et 1982.

Un complément de crédits pour les hélicoptères WG 13 destinés aux corvettes est aussi inscrit, mais il n'y aura pas en 1977 de nouvelle commande pour cet appareil dont la programmation a prévu la commande de quatorze unités entre 1977 et 1982.

c) *Service technique des transmissions - équipement.*

(Chapitre 53-61.)

Les crédits de cette rubrique, dont le montant est peu élevé, augmentent de 20,7 % pour les autorisations de programme et de 22,2 % pour les crédits de paiement.

Les matériels de télécommunications et d'informatique sont les principaux bénéficiaires.

d) *Constructions neuves de la flotte.*

(Chapitre 53-71.)

Ce chapitre, qui supporte les dépenses de construction, de refonte et de modernisation des navires, présente une importance particulière pour la marine.

Les autorisations de programme passent de 2 395,3 à 2 235 millions de francs, soit une diminution de 160,3 millions de francs correspondant à 6,7 % ; les crédits de paiement, qui étaient de 2 114,5 millions de francs en 1976, sont de 2 492 millions de francs en 1977, soit une augmentation de 17,9 %.

Plus de la moitié des autorisations de programme du chapitre (1 225 millions de francs) est destinée à la force océanique stratégique et, sur ce total, 496,7 millions de francs sont réservés au maintien en condition opérationnelle des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, dépense qui, pour un bâtiment classique, serait à charge du titre III.

La plupart des opérations qu'il est prévu de doter en autorisations de programme en 1977 sont déjà lancées : S. N. L. E., avisos type 69, sous-marins nucléaires d'attaque à propos desquels il faut préciser qu'une commande portant sur une unité, qui devait intervenir en 1977, a été lancée par anticipation en 1976. La programmation a prévu la commande de quatre unités de ce type sur la période 1977-1982 ; trois restent donc à commander.

Sous la réserve qui précède, les nouvelles commandes au titre du budget 1977 porteront sur :

— une corvette C 70 venant s'ajouter aux trois précédemment commandées. Pour ce type de navire, la programmation a prévu la commande de six unités entre 1977 et 1982 ;

— deux bâtiments antimines venant s'ajouter à une commande déjà lancée. Pour ces bâtiments, la programmation a prévu la commande de douze unités entre 1977 et 1982.

D'autre part, l'utilisation d'autorisations de programme anciennes dont le Ministre de la Défense a décidé de revoir l'affectation initiale permettra de lancer la commande du pétrolier ravitailleur d'escadre prévu à la programmation.

e) *Munitions et engins.*

(Chapitre 53-72.)

Les autorisations de programme de ce chapitre passent de 560 à 460 millions de francs, soit une diminution de 100 millions de francs, d'un pourcentage élevé (17,9 %) ; les crédits de paiement passent de 345 à 390 millions de francs, soit une augmentation de 45 millions de francs (13 %).

Les munitions pour la flotte recevront 51 millions de francs ; pour le reste, les deux postes sur lesquels les dotations sont les plus élevées sont :

— les torpilles F 17 pour attaque de bâtiments de surface et L 5 pour attaque de sous-marins, dont soixante-dix unités nouvelles seront commandées. La programmation a prévu la commande de 230 torpilles de 1977 à 1982 ;

— les missiles de défense antiaérienne Masurca, dont vingt-huit unités nouvelles seront commandées, ce qui, pour ce matériel, représentera la totalité des commandes prévues par la programmation sur la période 1977-1982.

f) *Équipement militaire.*

(Chapitre 53-73.)

Les autorisations de programme de cette rubrique passent de 100 millions de francs à 78 millions de francs, soit une diminution de 22 % ; les crédits de paiement passent de 65 millions de francs à 71 millions de francs, soit une augmentation de 9,2 %.

Dans leur quasi-totalité, les dépenses consenties sur ce chapitre concernent les équipements à terre : matériels d'hydrographie, d'électronique, d'informatique, équipements en énergie.

3. L'INFRASTRUCTURE

Après la pause marquée en 1976, le chapitre travaux et installations du Commissariat de la marine (54-41) voit ses ressources augmenter fortement (+ 42,9 % pour les autorisations de programme et + 39,1 % pour les crédits de paiement), mais les sommes en cause restent faibles : 16 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Les autorisations de programme destinées à l'infrastructure de l'aéronautique navale (chapitre 54-51) sont stables : 40 millions de francs en 1977 comme en 1976, mais la diminution des ressources destinées aux bases d'Outre-Mer (Nouméa notamment) permettra de consacrer un peu plus aux deuxième et troisième régions maritimes. Les crédits de paiement du chapitre augmentent de 14,5 %.

Sur le chapitre 54-61, nettement plus important en valeur que les précédents et qui couvre les travaux immobiliers d'intérêt général, les autorisations de programme passent de 169,3 à 134,6 millions de francs, soit une diminution de 20,5 %, et les crédits de paiement passent de 136,5 à 135,6 millions de francs, soit une diminution de 0,7 %. Les possibilités ouvertes sont donc fortement réduites par rapport à l'année précédente.

Outre les mesures conservatoires et les améliorations diverses qui absorberont 34 millions de francs et sont dispersées entre tous les ports, les opérations les plus importantes en valeur auxquelles seront consacrées les ressources de l'année seront la base-vie Est de Toulon, le centre d'instruction naval de Querqueville et l'extension du centre d'instruction naval de Brest.

CHAPITRE V

SECTION GENDARMERIE

Sur la section Gendarmerie, les autorisations de programme passent de 620 à 629,6 millions de francs, soit une augmentation de 1,5 % ; les crédits de paiement passent de 530 à 594,9 millions de francs, soit une augmentation de 12,2 %.

Le détail des crédits par chapitre est donné en annexe n° 5 et le tableau ci-dessous en résumé l'essentiel par grandes masses :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1976	1977	Différence.	1976	1977	Différence.
	(En millions de francs.)					
TITRE V. — Equipement.						
1. Etudes	»	»	»	»	»	»
2. Investissements techniques....	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	224	225	+ 1 (+ 0,4 %)	182,1	194,5	+ 12,4 (+ 6,8 %)
4. Infrastructure	396	404,6	+ 8,6 (+ 2,2 %)	347,9	400,4	+ 52,5 (+ 15,1 %)
Total	620	629,6	+ 9,6 (+ 1,5 %)	530	594,9	+ 64,9 (+ 12,2 %)

1° LES FABRICATIONS

a) Matériel.

(Chapitre 53-51.)

Les autorisations de programme diminuent de 1,8 % et les crédits de paiement augmentent de 4,3 %. Les possibilités sont donc moindres que l'année précédente. Les commandes à lancer porteront essentiellement sur les équipements suivants :

— matériels de télécommunications avec, en particulier, un lot de 4 000 émetteurs-récepteurs V.H.F. ;

— véhiculés avec notamment la commande de 1 600 véhicules de liaison et de brigade ;

— armement avec un lot de 4 500 pistolets automatiques ; 4 000 autres resteront à commander pour terminer ce programme de 90 000 armes ;

— matériels techniques divers (alcootests, matériel photographique).

b) Habillement, couchage, ameublement.

(Chapitre 53-52.)

Les autorisations de programme et les crédits de paiement sont de montant peu élevé. Les premières augmentent de 24,2 % et les seconds de 32,7 %.

Les commandes porteront sur des lots d'habillement pour spécialistes, des lots d'effets communs et des paquetages pour réservistes, des matériels de couchage pour chambres de sûreté.

2° L'INFRASTRUCTURE : ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

(Chapitre 54-51.)

Ce chapitre, le plus important pour la gendarmerie, voit ses crédits passer de 396 à 404,6 millions de francs pour les autorisations de programme, soit une augmentation de 2,2 % ; de 347,9 à 400,4 millions de francs pour les crédits de paiement, soit une augmentation de 15,1 %.

La rénovation des casernes, dans lesquelles le personnel a l'obligation de loger, reste pour la gendarmerie un objectif prioritaire qui ne peut être atteint que par l'effort conjugué de l'Etat et des collectivités locales.

Les programmes à réaliser sont évalués en unités-logement qui recouvrent le logement proprement dit et la quote-part de locaux de service ou de locaux techniques qui l'accompagnent. Pour la période 1977-1982, on a prévu la construction de 9 000 unités-logement ; dans le même temps, la participation attendue des collectivités locales portera sur 6 140 unités-logement.

En 1977, on pense que les collectivités locales construiront environ 1 000 unités-logement ; le projet de budget permettra, de son côté, d'en financer 1 360, soit :

— par des opérations nouvelles dont les plus importantes en valeur sont situées à Moulins, Belfort, Périgueux, Valenciennes et Limoges ;

— par de nouvelles tranches d'opérations déjà en cours, dont les plus importantes en valeur sont à Arras, Hirson et Gap.

Les seules acquisitions immobilières prévues en 1977 concernent des terrains à Saint-Brieuc, Palaiseau et Martigues ainsi qu'un immeuble à Châlons-sur-Marne.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 28.

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte. — I. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1977, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V. — Equipement	26 407 350 000 F.
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat	142 650 000 F.
	<hr/>
Total	26 550 000 000 F.

II. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1977, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V. — Equipement	6 516 083 000 F.
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat	93 400 000 F.
	<hr/>
Total	6 609 483 000 F.

Commentaires. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles concernant les dépenses en capital des services militaires.

ANNEXE I

TITRES V ET VI

SECTION COMMUNE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CRÉDITS DE PAIEMENT			
	1976	1977	Différence.		1976	1977	Différence.	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
I. — Services relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement.								
Titre V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-71 (nouveau) D. M. A. — Recherches et développements	545,2	677,3	+ 132,1	+ 24,2	383	501,4	+ 118,4	+ 30,9
51-88 Etudes spéciales. — Atome.....	2 635	2 665	+ 30	+ 1,1	2 467	2 660	+ 193	+ 7,8

51-89 Etudes spéciales. — Engins.....	2 997	2 896,9	— 100,1	— 3,3	2 010	2 493,7	+ 483,7	+ 24,1
51-92 Armement nucléaire tactique.....	829	498,5	— 330,5	— 39,9	550	559,5	+ 9,5	+ 1,7
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71 (nouveau) D. M. A. — Investissements techniques et industriels.....	238,9	486,8	+ 247,9	+ 103,8	294,7	347,8	+ 53,1	+ 18
52-90 (ancien) Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique et de coopération technique (1).....	13,4	»	— 13,4		3,8	»	— 3,8	
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
<i>Équipements administratif et divers.</i>								
67-10 Subventions aux organismes sous tutelle....	104	138,8	+ 34,8	+ 33,5	95	125,4	+ 30,4	+ 32
Total Section commune - D. M. A.....	7 362,5	7 363,3	+ 0,8	+ 0,01	5 803,5	6 687,8	+ 884,3	+ 15,2

(1) Dépenses transférées au titre III en 1977.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1976	1977	Différence.		1976	1977	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
II. — Section commune hors D. M. A.								
TITRE V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-90 DIR. C. E. N. — Etudes spéciales.....	636	643	+ 7	+ 1,1	620	676,4	+ 56,4	+ 9,1
<i>Fabrications.</i>								
53-61 Service de santé. — Matériel.....	48,4	38	— 10,4	— 21,5	29	45	+ 16	+ 55,2
53-91 Organismes interarmées. — Matériel.....	58	52,5	— 5,5	— 9,5	53,7	55	+ 1,3	+ 2,4
<i>Infrastructure logistique.</i>								
54-61 Service de santé. — Infrastructure.....	38,8	26,5	— 12,3	— 31,7	90	77,8	— 12,2	— 13,6
54-80 S. D. E. C. E. — Equipement.....	29	33,8	+ 4,8	+ 16,6	18,4	30,8	+ 12,4	+ 67,4
54-81 Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement.....	2	1,9	— 0,1	— 5	4	3,2	— 0,8	— 20
54-91 Construction de logements militaires.....	49,1	44	— 5,1	— 10,4	46	69,5	+ 23,5	+ 51,1
54-92 Organismes interarmées. — Infrastructure...	42	53	+ 11	+ 26,2	44,1	51,8	+ 7,7	+ 17,5
<i>Infrastructure O. T. A. N.</i>								
55-81 Infrastructure interalliée. — Travaux.....	>	93,5	+ 93,5	>	>	72,5	+ 72,5	>
TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
<i>Equipements culturel et social.</i>								
66-50 Participation à des travaux d'équipement civils intéressant la collectivité militaire..	>	3,9	+ 3,9	>	>	3,9	+ 3,9	>
Total Section commune hors D. M. A.....	903,3	990,1	+ 86,8	+ 9,6	905,2	1 085,9	+ 180,7	+ 19,9
Total Section commune.....	8 265,8	8 353,4	+ 87,6	+ 1,1	6 708,7	7 773,7	+ 1 065	+ 15,9

(1) Dépenses transférées au Titre III en 1977.

ANNEXE II

TITRE V

SECTION AIR

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1976	1977	Différence.		1976	1977	Différence.	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Etudes.</i>								
51-71 Constructions aéronautiques.....	942	951	+ 9	+ 1	847	947	+ 100	+ 11,8
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71 Constructions aéronautiques.....	123	100	— 23	— 18,7	110	98,9	— 11,1	— 10,1
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Matériels du commissariat de l'air.....	216	200	— 16	— 7,4	161	200,1	+ 39,1	+ 24,3
53-51 Armement et munitions.....	360	385	+ 25	+ 6,9	215	310	+ 95	+ 44,2
53-52 Matériels au sol.....	150	125	— 25	— 16,7	136	154	+ 18	+ 13,2
53-71 Electronique	820	820	»		570	667	+ 97	+ 17
53-72 Matériel aérien.....	3 311	3 578	+ 267	+ 8,1	2 571	2 822,5	+ 251,5	+ 9,8
<i>Infrastructure.</i>								
54-61 Travaux et installations.....	380	329	— 51	— 13,4	378,4	364	— 14,4	— 3,8
54-62 Acquisitions immobilières.....	4	11	+ 7	+ 175	4	10,6	+ 6,6	+ 165
Total	6 306	6 499	+ 193	+ 3,1	4 992,4	5 574,1	+ 581,7	+ 11,7

ANNEXE III

TITRE V

SECTION FORCES TERRESTRES

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1976	1977	Différence.		1976	1977	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Etudes.</i>								
51-71 Matériels d'armement	537,8	556,9	+ 19,1	+ 3,6	505	523,5	+ 18,5	+ 3,7
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Habillement, campement, couchage, ameublement	591,3	668,1	+ 76,8	+ 13	450	551,4	+ 101,4	+ 22,5
53-71 Fabrications d'armement.....	3 658,3	3 976,6	+ 318,3	+ 8,7	3 067	3 404	+ 337	+ 11
53-91 Matériels divers.....	202	170	- 32	- 15,8	168,7	181,7	+ 13	+ 7,7
<i>Infrastructure.</i>								
54-51 Infrastructure des services.....	88	96,2	+ 8,2	+ 9,3	101	112,1	+ 11,1	+ 11
54-61 Infrastructure logistique.....	740,9	679,5	- 61,4	- 8,3	597,7	627,8	+ 30,1	+ 5
54-62 Acquisitions immobilières.....	29,3	30,7	+ 1,4	+ 4,8	20	24,5	+ 4,5	+ 22,5
Total	5 847,6	6 178	+ 330,4	+ 5,7	4 909,4	5 425	+ 515,6	+ 10,5

ANNEXE IV

TITRE V

SECTION MARINE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1976	1977	Différence.		1976	1977	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Etudes.</i>								
51-71 Armement et prototypes.....	723,6	555	— 168,6	— 23,3	485,1	560	+ 74,9	+ 15,4
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Habillement, couchage, casernement.....	80	70	— 10	— 12,5	74,2	64,2	— 10	— 13,5
53-51 Aéronautique navale. — Matériel de série..	1 021	1 230	+ 209	+ 20,5	500	740	+ 240	+ 48
53-61 Equipement des transmissions.....	58	70	+ 12	+ 20,7	50	61,1	+ 11,1	+ 22,2
53-71 Constructions neuves de la flotte.....	2 395,3	2 235	— 160,3	— 6,7	2 114,5	2 492	+ 377,5	+ 17,9
53-72 Munitions et engins.....	560	460	— 100	— 17,9	345	390	+ 45	+ 13
53-73 Equipement militaire.....	100	78	— 22	— 22	65	71	+ 6	+ 9,2
<i>Infrastructure.</i>								
54-41 Commissariat de la marine.....	11,2	16	+ 4,8	+ 42,9	11,5	16	+ 4,5	+ 39,1
54-51 Bases de l'aéronautique navale.....	40	40	»	»	28,2	32,3	+ 4,1	+ 14,5
54-61 Travaux maritimes.....	169,3	134,6	— 34,7	— 20,5	136,5	135,6	— 0,9	— 0,7
54-62 Acquisitions immobilières.....	2,2	1,4	— 0,8	— 36,4	1,3	2,6	+ 1,3	+ 100
Total	5 160,6	4 890	— 270,6	— 5,2	3 811,3	4 564,8	+ 753,5	+ 19,8

ANNEXE V

TITRE V

SECTION GENDARMERIE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CRÉDITS DE PAIEMENT			
	1976	1977	Différence.		1976	1977	Différence.	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Fabrications.</i>								
53-51 Matériel	205	201,4	— 3,6	— 1,8	166,2	173,4	+ 7,2	+ 4,3
53-52 Habillement, couchage, ameublement.....	19	23,6	+ 4,6	+ 24,2	15,9	21,1	+ 5,2	+ 32,7
<i>Infrastructure.</i>								
54-51 Acquisitions immobilières	396	404,6	+ 8,6	+ 2,2	347,9	400,4	+ 52,5	+ 15,1
Total	620	629,6	+ 9,6	+ 1,5	530	594,9	+ 64,9	+ 12,2